

# Avis public d'élection

# Vote par correspondance

Municipalité

De La Minerve

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

De La Minerve  
Municipalité

par Suzanne Sauriol, que :  
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Poste de maire,  
et des six (6) conseillers (ères) municipaux aux sièges no. 1, 2, 3, 4, 5, 6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

au

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>mardi</u>	HEURES :	De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____

**À NOTER – Le vendredi**

2017	10	06
année	mois	jour

**le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

**de 10 h  
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	10	29
année	mois	jour

**de 12 h  
à 20 h**

- renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	19
année	mo	jour
	is	
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	20
année	mo	jour
	is	
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2017	11	03
année	mo	jour
	is	
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Claire Séguin
6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : \_\_\_\_\_

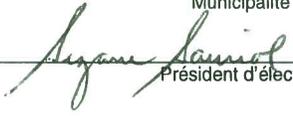
7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint												
Adresse 6, rue Mailloux, La Minerve,	Adresse												
JOT 1S0													
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width: 30px; text-align: center;">819</td> <td style="width: 30px; text-align: center;">681</td> <td style="width: 30px; text-align: center;">3380</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">Ind. rég.</td> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: 8px;">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>	819	681	3380	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">Ind. rég.</td> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: 8px;">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
819	681	3380											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

**Signature**

Donné à \_\_\_\_\_ **La Minerve** \_\_\_\_\_ , le 

2017	09	06
année	mois	jour

  
 \_\_\_\_\_  
 Président d'élection

# Informations à l'électeur

## Vote par correspondance

Municipalité

De La Minerve

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

Je, Suzanne Sauriol,  
Président d'élection

vous informe qu'au regard de cette élection :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;

- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2011	10	19
année	mois	jour

- l'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote devra être reçue au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour

- les électeurs qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant le jour du scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : 6, rue Mailloux, La Minerve, Qc J0T 1S0

Adjoint

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : 819 681-3380

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**PRENEZ NOTE QUE** la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Signature

Suzanne Sauriol  
Président d'élection

2017	09	06
année	mois	jour

SMC-80 (09-06) 

Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, articles 582.1 et 659.4





# **Demande** de voter par correspondance\*

## Section 2 - Demande de voter par correspondance

Je, \_\_\_\_\_, demande d'exercer mon  
Propriétaire ou occupant  
droit de vote par correspondance.

### Signature

\_\_\_\_\_  
Propriétaire ou occupant

année	mois	jour

### PRENEZ NOTE QUE

- si vous demandez pour voter par correspondance, mais que vous n'avez pas demandé votre inscription sur la liste électorale ou référendaire, vous devez remplir la section 1 à l'endos du présent formulaire.
- la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut demander de voter par correspondance.

\* Ne s'applique que si la municipalité s'est prévalué du vote par correspondance, conformément à l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.